

La Libre Belgique, jeudi 28/01/2010

Avocats juifs, de l'interdiction à la Résistance

<http://www.lalibre.be/actu/international/article/558657/avocats-juifs-de-l-interdiction-a-la-resistance.html>

Christian Laporte

Mis en ligne le 28/01/2010

Le barreau de Bruxelles rappelle la lutte des avocats juifs contre les Nazis.

Si la communauté israélite de Bruxelles évoquera ce dimanche à sa manière à la Grande synagogue, la journée internationale des victimes de la Shoah, en présence notamment du nouvel archevêque catholique Mgr Léonard, le monde judiciaire et plus précisément le barreau de Bruxelles, tant francophone que néerlandophone, ont inauguré mercredi soir au palais de justice, en présence de collègues anversoïis, une interpellante exposition sur les "avocats sans droits" que furent les avocats juifs allemands dès 1933 dans le Reich et à partir de l'Occupation, leurs homologues belges

On l'a un peu oublié, mais bien avant la nuit de cristal, les persécutions et la terrible "solution finale", les citoyens juifs allemands subissaient déjà des interdictions professionnelles. Et les hommes de loi furent en première ligne dès l'accession de Hitler au pouvoir en 1933. Dans un premier temps sous l'impulsion du président Hindenburg, les avocats juifs qui s'étaient battus pour l'Allemagne en 14-18 avaient vu leurs droits maintenus mais le rouleau compresseur nazi ne fit rapidement plus de distinction.

Outre-Rhin, leur honneur a été restauré avec la collaboration de la Deutsche Bundesrechtsanwaltskammer sous la forme d'une exposition didactique particulièrement éclairante sur les rouages de l'appareil d'Etat nazi et ses impitoyables lois raciales. L'an dernier, elle avait été présentée au nouveau palais de justice d'Anvers.

A l'occasion du 65e anniversaire de la libération des camps, les bâtonniers francophone et néerlandophone de Bruxelles, Mes Yves Oschinsky et Alex Tallon ont eu l'excellente idée de la présenter au cœur du palais de justice de Bruxelles.

Avec une mise en parallèle par rapport à ce qui avait été réalisé par le barreau d'Anvers qui avait complété l'exposition allemande par une présentation des avocats juifs dont un grand nombre s'illustrèrent aussi dans la résistance.

Un travail mené dans la cité scaldéenne par le bâtonnier Jan Verstraete alors qu'à Bruxelles, c'est l'avocate honoraire **Jacqueline Wiener** qui a réalisé un travail de recherche tout à fait remarquable dressant ici des portraits particulièrement documentés des avocats juifs, soulignant là, le comportement exemplaire du barreau.

Comme l'a rappelé le bâtonnier Oschinsky lors de l'inauguration de l'exposition, le monde judiciaire belge d'origine juive a été très rapidement confronté à la puissance occupante puisque *"dès le 28 octobre 1940, une ordonnance ordonnait l'exclusion des Juifs de la magistrature et du barreau"*.

Une interdiction qui fut appliquée de manière bien différente à Bruxelles et à Anvers car comme l'a montré l'étude du centre Guerres et sociétés contemporaines sur la Belgique docile demandé par le Sénat, le conseil de l'ordre d'Anvers a exécuté presque sans sourciller toutes les prescriptions contenues dans l'ordonnance nazie. *"L'expo rappelle ainsi"* précise Me Oschinsky *"que Régine Orfinger, devenue après la guerre une admirable figure du barreau de Bruxelles ainsi que seize confrères étaient purement et simplement radiés"*.

A Bruxelles, par contre, le bâtonnier Louis Braffort, soutenu par son conseil de l'ordre, avait interpellé directement le général von Falkenhausen en des termes on ne peut plus fermes: *"J'ai un devoir de conscience qu'aucune considération ne peut modifier, celui de dire que le principe même de l'ordonnance est en opposition directe avec le droit"*.

Et de préciser au chef militaire allemand qu'il n'était donc pas question de prendre des sanctions disciplinaires contre les avocats d'origine israéliite: *"nous avons prêté solennellement le serment de rester fidèles à la Constitution du peuple belge et nous ne pouvons manquer à ce serment"*.

Les prises de position courageuses de Me Braffort lui valurent de se retrouver sur la liste des personnalités belges à éliminer. Les collabos rexistes vinrent l'arrêter chez lui le 22 août 1944 et il fut lâchement assassiné à Wambeek à quelques jours de la Libération.

Son sacrifice rappelle combien, chez nous, la Résistance ne connut pas de barrières religieuses, philosophiques ou raciales, les croyants de tous bords et les francs-maçons se retrouvant d'ailleurs dans les mêmes réseaux pour aider leurs frères juifs.

L'exposition est ouverte au public dans la salle des pas perdus du palais de justice de Bruxelles, du 28 janvier au 16 février, les jours ouvrables de 8 h 30 à 17 h. Un catalogue accompagne utilement l'exposition.